

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 57 - Décembre 2024



Au sommaire

Section équine : De nouveaux tarifs pour de nouvelles aides

FCO et MHE : Qui vacciner, quand et comment ?

Connaissez-vous la fièvre hémorragique de Crimée Congo ?

Prophylaxie des porcs : La prophylaxie est à réaliser avant la fin du mois

Farago : Services proposés

Dates à venir : Retrouvez les dates des AG cantonales déjà programmées, des formations et de l'AG départementale

Agrodirect : Les bottes d'hiver

Le GDS vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Section équine :
de nouveaux tarifs pour de nouvelles aides

La section équine a été créée il y a bientôt 3 ans maintenant et est un succès :

Déjà plus de 120 adhérents pour plus de 750 chevaux cotisants !



Section équine

Vous possédez au moins un équidé ? N'hésitez pas à adhérer au GDS pour **mutualiser les frais d'équarrissage**, bénéficier de remboursements sur les principales actions sanitaires des équidés (**gestion du parasitisme et vaccination**) et être informé au plus tôt de **l'actualité sanitaire** concernant les équidés.

41 € HT de cotisation exploitant
(49.20 € TTC)



9 € HT de cotisation par équidé,
(10.80 € TTC)

Déjà 124 adhérents pour 753 équidés, n'hésitez plus, rejoignez-nous !



MUTUALISATION DES FRAIS D'ÉQUARRISSAGE

En Isère, les frais d'équarrissage sont les plus chers de France. Nous remboursons le montant HT du tarif ATM Angee. (voir ci-dessous, tarifs 2024)



AIDE À LA VACCINATION

La vaccination Grippe est essentielle aux effectifs équins, notamment lors des rassemblements d'équidés.



AIDE AUX COPROSCOPIES

L'administration systématique de vermifuge 2 fois par an est une pratique dépassée : contrôlez le niveau d'infestation de vos équidés avant de les traiter : réalisez des coproscopies !

Cheval de trait : 507.50 € HT
Cheval de selle : 387.5 € HT
Poney, âne : 194.17 € HT
Jeune (1-2ans) : 159.17€ HT
Poulain : 58.33 € HT

Remboursement de 8 € par an par équidé pour toute vaccination grippe et/ou tétanos.

Remboursement de 8 € par an par équidé pour toute coproscopie. Si plus de 5 animaux, réalisation sur un tiers des équidés maximum.

De nouvelles aides ont été adoptées et un ajustement des cotisations a été réalisé pour permettre le financement de ces aides.

Voici un récapitulatif de la cotisation et des aides proposées.

Le forfait exploitation multi-espèces reste inchangé, comme pour tous les éleveurs adhérents au GDS, à 41€ HT, soit 49.2 € TTC. Si vous adhérez au GDS pour une autre espèce, vous n'avez pas à régler ce forfait cotisation.

La cotisation à l'équidé était jusqu'à présent de 7€ HT par cheval. Elle passe à 9 € HT soit 10.8 € TTC par équidé.

L'adhésion à la section équine permet :

- la mutualisation de l'équarrissage avec **le remboursement à 100% du tarif HT ATM Angee** (tarif négocié par l'IFCE, en contactant l'équarrissage via la plateforme de l'IFCE et non en appelant Provalt). Remboursement sur envoi de la facture acquittée.
- l'aide à la vaccination avec **le remboursement de 8€ par cheval et par an pour toute vaccination grippe et/ou tétanos** ; qui sont les vaccinations les plus courantes, même si

d'autres vaccinations peuvent également être effectuées lors des rassemblements. Remboursement sur envoi de la facture acquittée.

- **NOUVEAU** : l'aide à la coproscopie : **remboursement de 8 € par coproscopie**. Jusqu'à 2 coproscopies remboursées pour les élevages de - 5 chevaux, et ensuite, coproscopie remboursée sur 1/3 des chevaux cotisants (exemple : vous avez 12 équidés, nous vous remboursons 4 coproscopies dans l'année). En effet, l'intérêt de la coproscopie est de savoir s'il y a nécessité ou non d'un traitement, et si besoin, d'utiliser le vermifuge le plus adapté. Il n'y a aucun intérêt à réaliser une coproscopie par animal dans les grands troupeaux, il faut cibler les animaux à prélever (à voir avec votre vétérinaire). Vous pouvez effectuer cette coproscopie chez votre vétérinaire, au LVD38 ou dans un autre laboratoire de votre choix. Remboursement sur envoi de la facture acquittée.

Vous avez un équidé et vous n'êtes pas encore adhérent ? Vous trouverez le bulletin d'adhésion sur le site du GDS, rubrique section équine (voir ci-dessous). Un délai de carence de 45 jours a été mis en place depuis 2 ans maintenant. La section est ouverte aux professionnels comme aux particuliers, car, rappelons-le, **le sanitaire est une action commune et l'affaire de tous !**

L'appel de cotisation aux adhérents de la section équine a été envoyée en début de mois.

Pour en savoir plus sur la section équine

FCO et MHE : qui, quand et comment vacciner cet hiver ?

FCO 8 : ce vaccin est entièrement à la charge des éleveurs.

- Si votre troupeau a été très touché en fin d'été/automne, les animaux ont fait naturellement des anticorps (quelle proportion d'animaux dans le troupeau est couverte ?). Malheureusement ces anticorps naturels disparaissent au bout de quelques mois. C'est pourquoi, nous vous conseillons de réaliser une vaccination complète avant la sortie à l'herbe (2 injections à 3-4 semaines d'intervalle ou une injection avec le Syvazul chez les moutons). A étudier avec vos vétérinaires.
- Si vous avez vacciné FCO 8 à l'automne, les bovins ont fait des anticorps qui vont rester une année. Malheureusement, l'immunité ne reste pas maximale, 11 mois et 30 jours pour disparaître à 12 mois. Afin de garantir une immunité optimale en août-septembre-octobre, on vous conseille d'avancer le rappel annuel. Pour les animaux qui seront au champ tout l'été, on vous conseille de faire le rappel juste avant la sortie à l'herbe (une seule injection quelque soit le vaccin), ainsi lors de la période la plus à risque (août-octobre), les animaux auront une immunité 6-8 mois post vaccinale donc des taux d'anticorps plus élevés que suite à l'injection d'automne, où ils seraient à 11-12 mois post vaccination... Pour les vaches laitières, vous pouvez réaliser le rappel au printemps voire début d'été.... On ne sait pas à quelle vitesse va redémarrer l'épidémie au printemps...

Ainsi, dans les 2 cas, vous aurez toujours une immunité faible en hiver, la période la moins à risque, et le rappel annuel avant la sortie au champ permettra de protéger les animaux chaque année.

Les vaccins 4-8 existent (et sont plus chers car 2 valences). S'ils sont utiles pour l'export, pour les troupeaux souches, pour l'instant, la valence 4 ne nous intéresse pas car elle ne circule qu'en Corse.

FCO 3 : une vaccination complète des reproducteurs est gratuite car payée par l'Etat. Si vous n'avez pas encore commandé vos doses, commandez les tout de suite chez votre vétérinaire sanitaire car en 2025, ces doses gratuites ne seront probablement plus disponibles. Pour ceux qui ont déjà utilisés leurs doses gratuites, le rappel sera normalement à leur charge.

- Vous n'avez pas encore vacciner FCO 3 : vacciner avant la sortie au printemps afin d'avoir une immunité optimale en fin d'été/automne. Il faut faire 2 injections à 3-4 semaines d'intervalle. Vous pouvez vacciner FCO 3 et 8 le même jour.

- Vous avez vacciner FCO3 à l'automne : de la même façon que pour le 8 nous vous conseillons d'avancer le rappel afin de garantir une immunité maximale en fin d'été. Attention, les vaccins FCO 3 sont sous ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation) : on ne connaît pas encore la durée d'immunité induite, on suppose, que, comme les autres vaccins équivalents c'est un an, mais le laboratoire ne peut pas encore le certifier.

Un cas FCO3 dans la Bièvre début novembre nous a fait craindre le pire, mais le bovin était fort positif en FCO8 et peu positif en FCO3. Ajouté à cela le froid qui est arrivé, la maladie ne s'est pas propagée. On sait qu'elle sera là l'an prochain, au printemps ? en fin d'été, période optimale pour le moucheron ?

MHE : la MHE n'est pas encore présente en Isère, seules 16 communes sont en zone régulée (dans l'ouest du département). Si elle est à priori asymptomatique chez les ovins et caprins, elle fait de lourds dégâts chez les bovins.

Encore une fois, un vaccin, à charge des éleveurs existe. Nous vous conseillons de vacciner vos bovins avant la mise à l'herbe. 2 injections à 3-4 semaines d'intervalle.

Comment s'organiser : J0 : primo FCO3 et 8

J10 : primo MHE

J21 : rappel FCO3 et 8

J31 : rappel MHE

=> il faut donc commencer la vaccination plus d'un mois avant la mise à l'herbe, anticipez et commandez dès maintenant vos doses aux vétérinaires. Si vous avez déjà vacciner FCO3 et 8 à l'automne, vous ne faites qu'une seule injection pour ces 2 maladies.

Qui vacciner ?

Les animaux reproducteurs, les futurs reproducteurs que vous avez, et pour finir les flacons, vous pouvez descendre en âge jusqu'à user toutes vos doses. Rappelons qu'un flacon entamé est un flacon périmé ! Il faut l'utiliser dans les 10 heures. Vous pouvez choisir de ne pas vacciner les animaux qui restent en intérieur, c'est votre choix, à priori les bâtiments bien ventilés sont plutôt épargnés car le moucheron n'aime pas les courants d'airs.

Les animaux qui partent pour l'export doivent être vaccinés par votre vétérinaire.

Nous avons conscience que ces vaccinations successives sont des véritables chantiers, n'hésitez pas à vous organiser entre éleveurs (on vaccine chez l'un le matin et chez l'autre l'après midi). Cela permet également de gérer les fins de flacons pour ne pas perdre de doses. N'oubliez pas de changer d'aiguille entre chaque bovin (ce qui rajoute encore du temps par animal) afin de ne pas transmettre des maladies : besnoitiose, Visna, CAEV,....

Ces vaccinations représentent également un coût non négligeable, pour 15-20 € vous protégez votre troupeau bovin, ce coût est moindre pour les ovins si on arrive à se procurer l'unidose.

Vous seuls décidez de vacciner ou non, si vous être prêts à perdre un ou plusieurs animaux l'été prochain. Plus de cheptels seront vaccinés, moins les maladies circuleront. Rappelons qu'il faut 80% des animaux vaccinés pour assurer une immunité collective...Et que personne ne vaccine les chevreuils et autres ruminants sauvages.

Prenez contact avec votre vétérinaire pour discuter de la vaccination.

Bilan des vaccins disponibles

La fièvre hémorragique de Crimée Congo



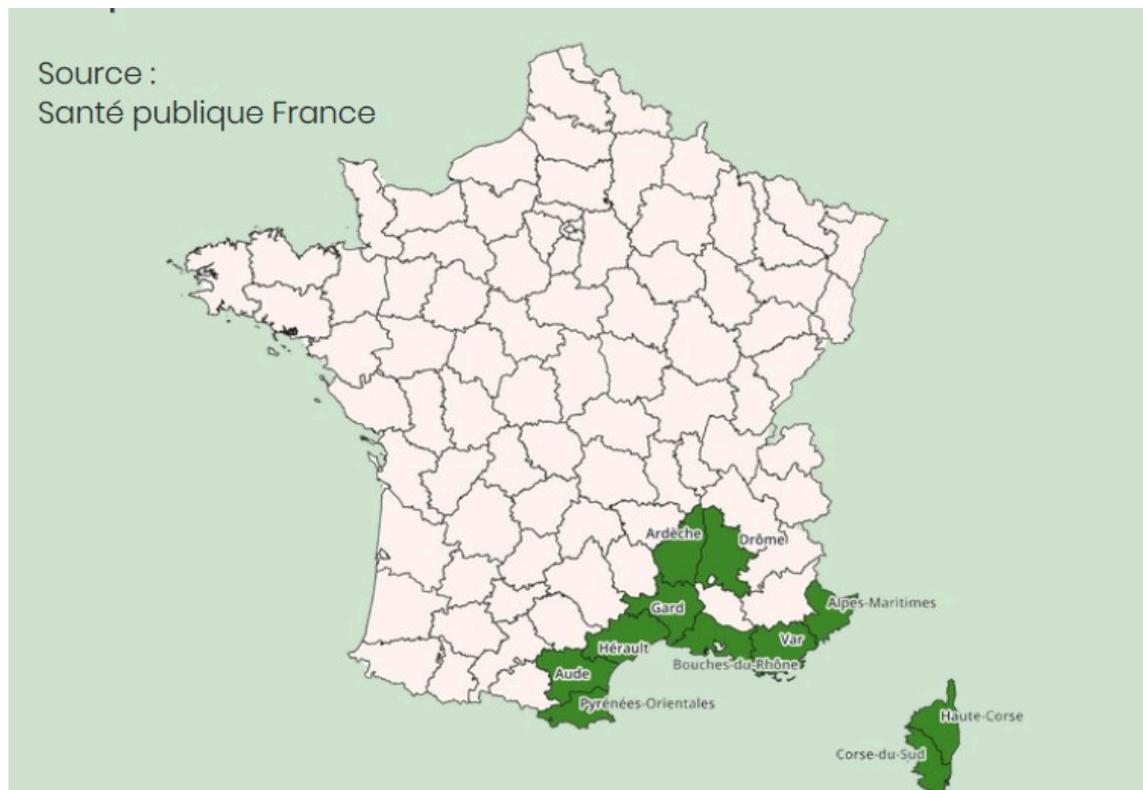
Crédit photo :
Frédéric Stachurski

La fièvre Hémorragique de Crimée-Congo (FHCC) est une infection virale qui touche les grands animaux (chevaux, bovins, ovins, caprins, cerfs et sangliers) et transmise par une tique particulière. Il s'agit d'une zoonose, qui, si elle reste rare, peut avoir des conséquences graves.

Chez les ruminants et les équidés, il n'y a aucun symptôme : ils sont **totale**ment **asymptomatiques**.

Chez l'Homme, la FHCC provoque de la fièvre, des frissons, des troubles digestifs et dans de rares cas, des troubles hémorragiques avec des saignements incontrôlés. Jusqu'à ce jour, aucun cas humain n'a été détecté en France. L'Homme peut se contaminer par piqure de tique de l'espèce *Hyalomma marginatum* porteuse du virus. Cette tique est plus grosse que les autres (jusqu'à 8mm) et ses pattes sont rayées. Pour l'instant, cette tique est présente dans le Sud de la France, mais elle n'est pas loin de l'Isère puisqu'elle est déjà en Drôme et en Ardèche. L'Homme peut également se contaminer avec le sang des animaux infectés sur des muqueuses (bouche/nez/yeux) ou des plaies.

La maladie avait été détectée en 2023 sur des bovins des Pyrénées Orientales donc présente en France mais de façon asymptomatique (la détection a eu lieu dans le cadre d'un programme de recherche).



Plus d'informations sur la fièvre hémorragique de Crimée Congo



Nous vous rappelons que la prophylaxie des porcins se déroule sur une année civile et donc, il vous reste moins d'un mois pour la réaliser.

Si vous êtes engraisseur ou en post sevrage, vous devez prélever 20 porcs charcutiers (ou la totalité des animaux si vous en avez moins de 20). Il n'y a pas d'âge minimal pour réaliser la prophylaxie, ni de délai après l'introduction des cochons : nous vous conseillons donc de réaliser la prophylaxie le plus tôt possible, quand la contention des animaux est un peu plus facile que quand ils sont en fin d'engraissement.

Si vous êtes naisseur ou naisseur-engraisseur, vous devez prélever 15 reproducteurs (ou la totalité des animaux si vous en avez moins de 15).

Enfin, en tant qu'adhérent au GDS, vous pouvez **bénéficier gratuitement de la recherche de SDRP** sur le tube ou le buvard de la prophylaxie : il s'agit d'une maladie provoquant des avortements ainsi que de la mortalité en engraissement. Il suffit d'en faire la demande au GDS.



Isère

Votre expert en santé et en hygiène

QUALITÉ DE L'EAU



DÉSINSECTISATION



DÉRATISATION



DÉSINFECTION



Farago Isère, 145 espace trois fontaines, 38140 Rives
0974508585 (Choix 4) - farago38@reseaufarago.fr - www.farago38.fr



Dates des AG cantonales et formations



Déjà 5 AG cantonales ont eu lieu et nous remercions les éleveurs venus s'informer et partager un moment convivial avec nous. Voici les prochaines AG cantonales programmées :

- **Mardi 17 décembre 2024**, 10h : **AG des cantons de la Mure, Corps et Valbonnais** à la mairie de St Honoré.
- **Mardi 17 décembre 2024**, 20h : **AG des cantons de St Etienne de St Geoirs et de la Cote St André** à la salle de la rencontre à Brézins.
- **Lundi 06 janvier 2025**, 13h30 : **AG du canton de Bourg d'Oisans** (salle à confirmer).
- **Mercredi 8 janvier 2025**, 10h : **AG du canton de St Geoire en Valdaine** (Val d'Ainan) à la mairie de St Sulpice les Rivoires.
- **Lundi 13 janvier 2025**, 13h30 : **AG du canton de St Laurent de Pont** à la maison des associations de St Laurent du Pont.
- **Mardi 14 janvier 2025**, à 20h00 : **AG du canton de Beaurepaire** à la salle polyvalente de Moissieu sur Dolon.
- **Mercredi 15 janvier 2025**, à 13h30 : **AG du canton du Trièves** à la salle des fêtes de St Martin de Clelles (salle Eloi Ville)
- **Vendredi 17 janvier 2025**, 10h : **AG des cantons de St Marcellin, Vinay, Tullins et Pont en Royans** à la MFR de Chatte.
- **Lundi 20 janvier 2025**, 14h00 : **AG du canton de e Voiron** à la mairie de St Etienne de Crossey (salle à confirmer)

N'hésitez pas à venir à ces Assemblées Générales, nous abordons toutes les nouveautés concernant les dossiers d'aides FCO, l'actualité sanitaire en cours, les aides aux analyses pendant la prophylaxie,....

L'hiver est également la saison des formations pour les éleveurs. Voici les dernières formations proposées cette année :

- **Vendredi 10 janvier 2025 : Biosécurité en élevage de volailles** : obligatoire pour toute personne intervenant sur un atelier volaille ayant une activité commerciale à RIVES.
- **Jeudi 16 janvier 2025 : Parasitisme en élevage de bovins - mieux le comprendre pour une meilleure gestion et moins de traitements** à RIVES.
- **Mercredis 22 et 29 janvier 2025 : Santé de la vache allaitante : de la mise à la reproduction au sevrage du jeune bovin** à RIVES.
- **Mercredi 5 février 2025 : Santé des pieds des bovins et initiation au parage** à NANTES EN RATIER.
- **Vendredi 14 février 2025 : Reproduction de la vache laitière** à MOIDIEU DETOURBE.
- **Mercredi 5 mars 2024 : Bien-être en élevage de porcs**. Formation obligatoire pour une personne de tout atelier porcin avec une activité commerciale à RIVES.

Retrouvez tous les bulletins d'inscription [ICI](#)

L'HIVER ARRIVE ...



**AGRO
DiRECT**

**SEMELLE
TRÈS
ÉPAISSE**



**ISOLANTES
JUSQU'À
-50°C**

RETROUVEZ NOS BOTTES HIVER

ISOLANTES JUSQU'À -50°C

Le GDS de l'Isère vous souhaite de bonnes fêtes



Toute l'équipe du GDS et les membres du bureau vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année !

Nous restons à votre service lors de cette période aux horaires d'ouverture habituels : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 (sauf les 24 et 31 décembre, fermeture exceptionnelle des locaux à 16h00).

Accueil téléphonique inchangé de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Nous sommes présents sur Facebook et Instagram. N'hésitez pas à nous suivre pour rester informés de toute l'actualité du GDS 38.



GDS ISERE

145 Espace Trois Fontaines 38140 RIVES | 09 74 50 85 85 | gds38@reseaugds.com

[Legal Notice](#) | [Privacy Policy](#) | [Unsubscribe](#)